

VILLE ET MÉTROPOLÉ DE NICE

Pour la CGT : mobilisation et vigilance

Les personnels des collectivités locales sont aussi au premier rang du combat contre l'épidémie, et du maintien des fonctions essentielles de la Nation. Mais cela pose des questions, quant à la situation des agents. Nous avons interrogé Hugues Jeffredo, secrétaire général du syndicat CGT NMCA⁽¹⁾.

Patriote Côte d'Azur : Quels sont les services « sur le pont », et comment cela fonctionne-t-il ?

Hugues Jeffredo : Pas moins de seize services ont été identifiés comme prioritaires : la santé, les EHPAD et l'ensemble des services de soutien et d'accompagnement des publics fragiles du CCAS, la police municipale, les transports, l'eau et l'assainissement, la propreté et la collecte des déchets, l'état civil, la gestion des risques, la sécurité des routes, le personnel de garde des enfants des agents mobilisés et la cuisine centrale, l'éclairage public, le service logistique, le service d'exploitation des bâtiments, le parc auto, les services informatiques, le service en charge de l'exécution budgétaire et le service rémunération.

Vous voyez, à l'heure où tout un chacun se demande comment il peut contribuer à lutter contre la propagation du virus, cela fait près de 4 500 agents sur 13 000, qui poursuivent leur travail, parce qu'ils sont attachés à leur mission et au service des citoyens. Cette mobilisation, trop méconnue, est admirable ! Il faut savoir, par ailleurs, que près de 300 agents, faisant partie d'un service non prioritaire, ont proposé leur aide pour venir en renfort de leurs collègues de ces services. Bien sûr, pour notre syndicat, au-delà du nécessaire appel à la solidarité, cela demande une vigilance particulière quant à leur situation administrative, mais aussi une information complète des procédures mises en place dans ces services afin de les protéger.



Hugues Jeffredo

Les agents en fonction bénéficient-ils, à votre avis, de condi-

tions de protection suffisantes ?

D'abord, il est rappelé aux personnels

de respecter les gestes barrières, et une grande partie des services dispose de

gel hydro-alcoolique. Pour autant, la demande de masques est forte de la part des agents. L'administration a pris la décision de les mettre à disposition des services mobilisés qui en exprimeront le besoin. Elle s'est pliée à la détresse psychologique des agents.

Aujourd'hui, malgré l'urgence, nous avons rappelé à l'administration son obligation d'associer les élus du CHSCT⁽²⁾ à toutes les questions relevant de la sécurité et de la santé des agents.

Et pour ceux dont les services ont fermé, quelle est leur situation ?

Ils sont amenés, pour un grand nombre d'entre eux à télétravailler, quand cela est possible, ou à rester chez eux en autorisation d'absence exceptionnelle. Il est bien clair que cela n'aura pas d'incidence sur leurs droits à congés et leur rémunération, qu'ils soient titulaires, contractuels ou vacataires. Par ailleurs, il nous a été garanti par l'employeur que les contractuels en fin de contrat seront prolongés jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

Notre syndicat veillera à ce que ces engagements soient respectés et à ce que personne ne soit mis de côté.

Quel peut être le rôle des organisations syndicales, dans ce contexte ?

Nous nous devons d'être, nous aussi, sur le pont, pour répondre aux questions et aux difficultés que nous font remonter les agents. Nous avons, pour cela, obtenu des autorisations de circuler pour les déchargés syndicaux qui assurent une permanence, par roulement, au local. C'est la reconnaissance par l'administration de notre rôle essentiel.

De plus, à notre demande, notre syndicat participe, tous les jours, à une conférence téléphonique avec le Directeur général des services, pour faire un point sur les mesures prises dans les services, mais aussi porter les difficultés que les agents peuvent rencontrer dans l'exercice de leurs missions.

Pour la CGT, les choses sont claires : dans ce contexte de crise sanitaire sans précédent, le monde du travail ne doit être mobilisé que pour les besoins essentiels. Bien sûr, nous connaissons la tentation, pour certaines directions, de mobiliser certains agents à des besoins de service non essentiels. Là aussi, nous avons été et nous serons vigilants et fermes. L'urgence ne pourrait justifier que les réponses apportées se fassent dans la précipitation, sur fond d'annonces publicitaires dans les médias. Au-delà de la solidarité, notre syndicat, et l'ensemble des agents, doivent être vigilants à faire respecter pour toutes et tous les droits à la santé, à la sécurité et à de bonnes conditions de travail.

1 Nice Métropole Côte d'Azur : le syndicat regroupe les agents de la Ville, du CCAS et de la Métropole.

2 Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, qui existe encore dans la Fonction Publique jusqu'au prochain renouvellement des instances.

